

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2006

**Le gouvernement, réuni le 21 septembre 2006, a adopté des projets de délibération et a pris des arrêtés.**

### **Les dons d'organes enfin possibles en Nouvelle-Calédonie**

Le gouvernement a adopté un projet de délibération relative aux dons et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain.

Jusqu'à présent, aucun cadre réglementaire ne permettait de prélever des éléments et produits du corps humain en Nouvelle-Calédonie, interdisant par là même les greffes sur le territoire. La raison réside principalement dans la complexité de la répartition des compétences puisque le don relève du droit des personnes et donc de l'Etat tandis que les conditions du prélèvement et l'utilisation relèvent du droit de la santé et donc de la Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui, les personnes qui nécessitent une transplantation doivent se rendre en métropole. Pourtant, une mission métropolitaine venue sur le territoire en 1995 avait conclu qu'il était possible d'envisager localement des prélèvements et greffes de cornée ainsi que des prélèvements de reins avec transplantation en Australie.

La délibération proposée au Congrès par le gouvernement permettrait donc les prélèvements de reins en Nouvelle-Calédonie avec, dans un premier temps, transplantation en Australie et la greffe de cornée sur le territoire avec importation de cornée. D'autres organes pourraient être concernés par la suite. La délibération a été rédigée en prenant pour base la loi de bioéthique de 1994, étendue en Nouvelle-Calédonie en 1998. Lorsque celle de 2004 sera étendue à la Nouvelle-Calédonie, qui l'a demandé, quelques modifications mineures devront être apportées à ce texte.

### **Une nouvelle enquête sur le budget et la consommation des ménages**

Le gouvernement propose au Congrès un projet de délibération portant ouverture, en novembre 2006, d'une enquête statistique intitulée Budget Consommation des Ménages (BCM) en Nouvelle-Calédonie. Cette enquête a pour objet l'étude de la consommation de la population en tenant compte des dépenses, de l'autoconsommation de produits vivriers ainsi que des transferts de ménage à ménage (aide financières, cadeaux, dons en nature...). En parallèle, les ressources des ménages feraient également l'objet d'une étude approfondie.

La dernière enquête BCM a été conduite il y a quinze ans. Or, dans ce laps de temps, la Nouvelle-Calédonie a connu un développement économique important qui s'est accompagné d'une évolution rapide des pratiques commerciales et des habitudes des ménages calédoniens. Indispensable pour la remise à jour de l'indice des prix, cette nouvelle enquête permettra de mettre en évidence les différentes façons de consommer en Nouvelle-Calédonie selon les moyens du ménage, son lieu de résidence, l'âge ou le métier du chef de famille ou encore le nombre de personnes composant la cellule familiale.

Menée par l'ISEE (Institut de la statistique et des études économiques), cette enquête portera sur un échantillon d'environ 4000 ménages et s'étalera sur une durée minimale d'un an.

### **La protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse restructurée**

Pour prendre en compte les besoins croissants en matière de protection judiciaire de la jeunesse, le gouvernement a lancé une profonde réforme du service de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse dès novembre 2004. Elle consiste notamment en la création de plusieurs établissements (le foyer d'accueil d'urgence et d'orientation, deux foyers d'action éducative) et en la refonte des missions du service d'hébergement diversifié-centre de jour ainsi que du centre d'action éducative en milieu ouvert.

Le gouvernement a fixé, par arrêté, une nouvelle organisation du service rattaché à la DASS (Direction des affaires sanitaires et sociales) afin de pouvoir nommer, à la tête de chaque nouvel établissement, un directeur placé hiérarchiquement sous l'autorité du chef du service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

### **Loisirs des jeunes et protection des mineurs**

En mai 2005, le Congrès a adopté une délibération (n° 9/CP) relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs qui portait harmonisation, pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, des règles qui encadrent les centres de vacances. Pour être applicable, cette délibération devait être complétée par des arrêtés. Trois ont été pris par le gouvernement lors de sa réunion du jeudi 7 septembre 2006. Un quatrième texte vient d'être adopté. Il concerne les conditions d'encadrement des activités physiques et sportives. Il s'agit d'organiser et de prévoir pour les activités les plus courantes en centres de vacances et de loisirs, les taux d'encadrement, les qualifications requises et les conditions d'organisation.

### **Les lignes de bus d'intérêt territorial subventionnées**

Pour pallier les augmentations de nombreuses charges liées à l'activité de transporteur routier de personnes intervenues ces dernières années (carburant, assurance, entretien des véhicules), le gouvernement a accordé une aide exceptionnelle de 12.291.154 CFP aux transporteurs publics routiers de personnes assurant la desserte des lignes d'intérêt territorial.

### **Suppression de la TCPPL sur les lamellés-collés**

Le gouvernement a adopté un projet de délibération permettant l'exonération de la TCPPL sur les pièces de charpentes en « lamellé-collé » d'une longueur supérieure à 15 mètres ou de forme courbée car elles ne sont pas produites sur le territoire.

Aujourd'hui, une taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) frappe à l'importation les ouvrages de menuiserie et de charpente à hauteur de 21%, s'ajoutant à la TGI (Taxe générale d'importation) également de 21%.

### **Légère augmentation des salaires des praticiens hospitaliers**

Le statut des praticiens des établissements hospitaliers de Nouvelle-Calédonie prévoit que leurs niveaux de rémunération sont ceux en vigueur en métropole, affectés d'un coefficient de 1,73 pour ceux des établissements Gaston Bourret et Albert Bousquet et de 1,94 pour ceux du centre hospitalier du Nord. Le traitement des praticiens hospitaliers métropolitains ayant été augmenté de 0,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, le gouvernement a pris un arrêté répercutant cette hausse sur les rémunérations des praticiens hospitaliers de Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, les émoluments des assistants des établissements publics territoriaux d'hospitalisation seront également augmentés de 0,5% à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour suivre la revalorisation intervenue sur les traitements des agents publics territoriaux.

### **Subventions aux associations**

Par arrêté, le gouvernement a attribué une subvention de 9.620.000 CFP aux associations

intervenant dans le domaine des interventions économiques générales. Il s'agit de :

- ASERM (Association socio-éducative de Robinson et du Mont-Dore)
- ASPMHNC (Association de sauvegarde du patrimoine minier et historique du nord calédonien)
- Association culturelle des trois tribus
- Association des étudiants universitaires de Wallis-et-Futuna
- Association des professionnels de l'informatique API
- Association Lifou tourisme
- Association pour la sauvegarde de la nature
- Association SEL (Solidarité par l'échange local)
- Centre d'initiation à l'environnement
- CTOS (Comité territorial olympique et sportif)
- Entraide Com Wallis-et-Futuna
- Fortune de mer
- ICRIWNC (International coral reef initiative world New Caledonia)

### **Exonération de TGI pour 18 entreprises**

Le gouvernement a accordé ou renouvelé à 18 entreprises locales l'exonération de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) qui s'applique sur les matières premières et les emballages qu'elles importent dans le cadre de leurs activités de transformation. Ces entreprises sont les suivantes :

#### Agréments accordés (9)

SARL LES POTS A COLLE REUNIS : Menuiserie bois.

Entreprise individuelle STUDIO DE L'ART : Fabrication de tableaux et objets décoratifs.

Entreprise individuelle LA FOA MEUBLES : Menuiserie bois.

SARL CENTER ICE : fabrication et vente de glace hydrique.

SARL BARTH : Fabrication artisanale de pâtisseries et préparations salées.

SARL SEPRABAT : Menuiserie bois.

SARL NOUMEA ROTATIVE : Impression de journaux.

SARL CONSTENTIN NORD : conception de charpentes métalliques, chaudronnerie, ferronnerie

Entreprise individuelle JLD PRESENT DU PACIFIQUE : Fabrication d'huiles essentielles, distillerie

#### Renouvellement d'agrément (9)

SARL BTP PRODUCTION : Fabrication de poutrelles en béton armé.

SARL ISOTECHNIC : Production de panneaux sandwich composites.

Entreprise individuelle GECKOPRINT SERVICE (JM RAMEAUX) : Impression et sérigraphie sur tout support.

SARL PROMICRO : Assemblage, montage de micro-ordinateurs.

SARL CMF INDUSTRIE : Fabrication et négoce de cartonnage.

SARL SELLERIE VINYL COUTURE : Fabrication de bâches, stores et travaux de capitonnage.

SARL AL CONCEPT : Menuiserie aluminium.

SAS ROYAL PACIFIQUE DISTRIBUTION : Torréfaction, conditionnement de café.

SARL PROVALU : Menuiserie aluminium.

### **Deux fusions absorptions d'entreprises**

Le gouvernement a pris deux arrêtés portant agrément d'un transfert de déficit en matière de fusion absorption de la SA D'EXPLOITATION DU DREHU VILLAGE par la SAS LIFOU BEACH pour un montant de 15.753.437 CFP et de la SA D'EXPLOITATION DU NENGONE VILLAGE par la SAS CENGEITE pour un montant de 27.463.183 CFP.

### **Divers**

- A compter du 13 octobre 2006, un concours externe spécial sera organisé pour le recrutement de 18 professeurs des écoles du cadre territorial, au lieu des douze initialement prévus.
- Le gouvernement a pris un arrêté portant publication des listes électorales de la Chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie.
- Par arrêté, le gouvernement a approuvé le programme d'interventions pour 2006 présenté par le comité de direction du Fonds de Développement des Elevages Ovin, Caprin et de Cervidés (FDEOCC). Pour 2006, son budget s'élève à 13.400.000 CFP en recettes et en dépenses à la suite d'un prélèvement sur fonds de réserve de 1.400.000 CFP.
- Le gouvernement a approuvé la décision modificative n°2 du budget 2006 de l'Agence sanitaire et sociale qui est arrêtée en recettes à la somme de – 110.113.995 CFP et en dépenses à la somme de 156.346.508 CFP faisant apparaître un résultat déficitaire de 266.460.000 CFP. Par ailleurs, le budget 2006 de l'Agence sanitaire et sociale est arrêté en recettes à la somme de 1.137.930.503 CFP et en dépenses à la somme de 1.524.390.503 CFP faisant apparaître un résultat déficitaire de 386.460.000 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.
- Le gouvernement a approuvé la décision modificative n°1 du budget 2006 de l'Institut de Formation des Professions Sanitaires et Sociales (IFPSS) qui est arrêtée en recettes à la somme de 315.144.103 CFP et en dépenses à la somme de 341.878.564 CFP faisant apparaître un résultat déficitaire de 26.734.461 CFP. Par ailleurs, le budget 2006 de l'IFPSS est arrêté en recettes à la somme de 616.647.294 CFP et en dépenses à la somme de 638.331.857 CFP faisant apparaître un résultat déficitaire de 21.684.563 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.
- André MOULIN ayant quitté les fonctions qu'il occupait au sein de la Société le Nickel, il sera remplacé par Tito FANENE pour représenter le MEDEF-NC au conseil d'administration de la CAFAT. Par ailleurs, François-Xavier BIEUVILLE, secrétaire général adjoint du haut-commissaire, remplacera Louis LE-FRANC, qui a quitté le territoire, à ce même conseil d'administration.
- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, Josette CHAILLOU-DIDELOT, chef d'administration du cadre territorial d'administration générale, est nommée chef du service des affaires administratives et financières, de l'informatique et de la réglementation à la Direction des infrastructures, de la topographie et des transports territoriaux (DITTT).
- Mmes Gloriane WILLIAMS, Jessica CHIQUET et MM. Eric VILOCY et Marcel WANEGUI ont été autorisés à pratiquer le démarchage et la vente à domicile en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement a accordé 2 certificats d'inscription au registre de TRP (Transports routiers de personnes), 14 cartes professionnelles de conducteur de TRP et 6 autorisations de transport de VLC (Véhicules de location avec chauffeurs).
- Le gouvernement a autorisé l'organisation de onze lotos traditionnels à :
  - L'APE de l'école primaire de Katiramona pour un montant de 100.000 CFP
  - L'APE de l'école Marguerite Arsapin pour un montant de 180.000 CFP
  - L'Association « Rassembler pour l'Avenir » pour un montant de 400.000 CFP

- L'Association « Les Pèlerins » pour un montant de 100.000 CFP
- L'APE de l'école primaire publique de Saint-Michel pour un montant de 300.000 CFP
- L'Association pour le développement culturel et social de Boulouparis pour un montant de 200.000 CFP
- L'APE du lycée professionnel du Père Guéneau pour un montant de 150.000 CFP
- L'APE de l'école Michel Cacot pour un montant de 235.000 CFP
- L'Association PA-TII pour un montant de 60.000 CFP
- L'Amicale du Vice-rectorat pour un montant de 300.000 CFP
- Le Club de cricket de Boulouparis pour un montant de 100.000 CFP

Et de quatre loteries :

- L'APE de l'école Jacques Trouillot pour un montant de 400.000 CFP
- L'APE de l'école maternelle « Les Capucines » pour un montant de 250.000 CFP
- L'Union Sportive Calédonienne pour un montant de 400.000 CFP
- Le Club Jeunesse Indonésienne pour un montant de 400.000 CFP